

↳ PROJET LOCAL ET SOUTENABILITÉ TERRITORIALE

En ce début de 21^e siècle, le monde est entré de plein pied dans une ère marquée par les progrès spectaculaires des technologies de l'information, les processus socio-économiques et politiques de la globalisation, le déclin des Etats providence et la montée de la société civile¹. A l'échelle de la planète, cette condition nouvelle a accentué la raréfaction des ressources naturelles, l'épuisement des énergies fossiles et accéléré le réchauffement climatique.

Sous l'injonction des actions à entreprendre pour faire face au changement climatique, la notion de transition à travers ses différentes acceptions – écologique, énergétique, environnementale – a été inscrite au registre de l'action publique en France et en Europe², impliquant à moyen et long termes, une remise en cause profonde de nos pratiques politiques, économiques, sociales, culturelles et professionnelles.

L'aménagement de nos territoires, villes et bâtiments constitue l'un des vecteurs déterminants d'une transition écologique qui réinterroge les pratiques et les théories dans les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et invite à imaginer et investir de nouveaux rôles pour l'avenir de ces disciplines.

Ce défi majeur du 21^e siècle oblige à repenser de manière radicale nos modèles d'aménagement et de développement à l'échelle des territoires, en incluant outre les grandes métropoles, les villes petites et moyennes, les bourgs et les villages avec la nécessité d'y développer des formes de localisme et d'autonomie tout en renforçant les synergies entre territoires.

De manière corollaire, le paradigme de soutenabilité interroge les valeurs de l'architecture. Il appelle à innover en rétablissant des continuités avec des savoirs et des savoirs faire traditionnels, à concevoir avec une économie de moyens, à réintroduire des matériaux locaux, à privilégier le réemploi et la réutilisation plutôt que la démolition, à donner une juste place à la nature ou encore à explorer les liens systémiques qui unissent le projet au milieu local (social, culturel et économique) dans lequel il prend corps.

C'est dans ce contexte que se situe la réflexion du RéA 23 en se focalisant plus particulièrement sur des territoires « en marge » qui tout en étant situés aux franges de grands pôles métropolitains, restent éloignés de leur attractivité et sont contraints de trouver localement les conditions de leur développement. Dans ces territoires ruraux péri-métropolitains persistent des structures spatiales, sociales et économiques « héritées » qui à un moment de l'histoire, ont été constitutives d'une identité locale. Aujourd'hui, ces structures apparaissent comme autant de ressources et de leviers susceptibles d'informer les conditions d'une régénération à l'échelle de ces territoires.

A travers ses différentes manifestations (colloque, concours international, workshop intensif, visites et rencontres), le RéA 23 souhaite s'engager avec les écoles partenaires dans une réflexion collective autour des conditions de mise en œuvre de projets d'architecture,

¹ David Harvey *The Condition of Postmodernity. An Inquiry into the Origins of Cultural Change*. Cambridge, Blackwell, 1990

² Cf. accords de Paris en 2015, la prochaine COP 24 a lieu à Katowice en Pologne.

d'aménagement et de paysage dans des territoires ruraux péri-métropolitains, dans le contexte de la transition écologique.

Prenant appui sur des démarches de projet inscrits dans la transition, adaptés à leurs territoires d'accueil et envisagés sous l'angle de leur soutenabilité territoriale, la réflexion s'orientera vers trois grandes questions, sous-tendues par trois enjeux, à savoir prospérer, endurer, perdurer³ :

- Quels sont les facteurs de la vie quotidienne dans ces territoires qui favorisent la mise en œuvre d'un projet local d'autonomisation croisant et intégrant les questions de logement, de mobilités, d'accueil de nouvelles populations, de développement économique ou encore de production d'énergie propre ?
- Quels sont les vecteurs de soutenabilité à préserver et à mettre en valeur dans le cadre de projets (d'architecture, d'aménagement et de paysage), en les appréhendant comme des ressources locales, naturelles, paysagères, patrimoniales, et humaines ?
- En quoi, la démarche de projet local intègre-t-elle les conditions d'une « résilience locale », prenant en compte l'ensemble des ressources mais aussi les fragilités et les vulnérabilités du territoire en question, tout en associant les acteurs locaux ?

³ Pour reprendre la catégorisation d'Eloi Laurent in : « A l'horizon d'ici. Les territoires au cœur de la transition social-écologique » Editions Le bord de l'eau. 2017

↳ LE CONCOURS INTERNATIONAL

↳ LE CONTEXTE ET LE SITE



Le concours international porte sur un territoire rural du département de la Gironde situé à 50 Kms au sud de la métropole bordelaise. : Sauveterre-de-Guyenne. La commune actuelle constituant le Grand Sauveterre est née en 1965 de la fusion de quatre communes : Puch, Saint-Romain-de-Vignague, Saint-Léger-de-Vignague et Sauveterre-de-Guyenne.

A l'origine, la bastide de Sauveterre-de-Guyenne est une ville neuve fortifiée du Moyen-Age, organisée selon un plan orthogonal centré sur une place carrée à arcades et accessible par 4 portes. Elle a emprunté à l'architecture monastique la figure du "cloître", même si l'église n'est pas au centre de la ville. Ce dernier est occupé par la place du marché, dévolue au commerce et à l'artisanat, entourée de couverts marchands prenant la forme de galeries à arcades. Cette forme urbaine compacte et dense permet aujourd'hui encore d'optimiser les réseaux de distribution (d'eau et d'énergie), offrant une bonne densité d'habitation et de nombreux espaces privatifs de proximité tels que des jardins individuels ou des potagers collectifs. D'un point de vue sociologique, cette forme urbaine compacte et son maillage étoffé de rues et d'espaces publics favorise la rencontre des habitants et l'organisation d'évènements et de manifestations locales.

Avec 1800 habitants, la commune de Sauveterre de Guyenne est le chef-lieu d'un canton rural (7000 habitants en 2015), dont l'économie et le paysage sont largement marqués par la viticulture.

Avec ses vignobles et sa bastide, la commune jouit d'un patrimoine architectural, urbain et paysage remarquable, vecteur majeur de tourisme et facteurs d'attractivité pour des activités et des populations nouvelles.

Ce territoire est géographiquement enclavé par rapport à Bordeaux (pas d'autoroute à proximité, ni de liaisons train), mais positionné sur un passage nord/sud du département (la D

670 axe fréquenté par une circulation de poids lourds entre autres). En termes d'activité, 80 % des emplois sont concentrés sur la commune (ce qui révèle un lien faible avec la métropole) mais avec une moyenne de revenus inférieure à la moyenne départementale.

L'attractivité de la commune est renforcée par un fort taux d'équipement (scolaires, culturels, sportif, médicaux, etc.) et la généralisation de la fibre optique.

La commune bénéficie par ailleurs d'un tissu associatif dynamique et d'un tissu commercial actif autour de la place centrale mais néanmoins fragile.

Elle adhère au Syndicat Intercommunal du Pays du Haut Entre-deux-Mers SIPHEM qui met en place des politiques concertées en matière d'habitat et d'énergie (filière bois-énergie par exemple).

↳ LE SUJET

La réflexion qui sera développée dans le cadre du concours s'inscrit dans une stratégie locale de renforcement de la dynamique de centralité de la ville de Sauveterre de Guyenne.

Sur la base de cette stratégie engagée par la municipalité pour limiter l'étalement urbain et créer une polarisation autour de la bastide, il s'agit de réfléchir aux liens à établir entre cette dernière et les zones potentielles d'extension urbaine dans un souci de gestion économe et soutenable de l'espace. L'idée est de s'appuyer sur un ou plusieurs « espaces leviers » (des situations urbaines existantes articulant des espaces non bâtis et bâtis) pour concevoir un projet d'ensemble qui s'inscrit dans une dynamique « *Inside/Outside* ». Il s'agit de favoriser le caractère « passant » de la Bastide en développant les porosités entre le centre actuel (avec son système de place centrale, de grands voies structurantes et de boulevard périphérique) et la ville « hors les murs ».

A cette fin, un « transect témoin » a été identifié comme support de réflexion et de projet. Ce transect (voir carte en annexe 1) qui s'étend selon un axe nord-ouest /sud-est est jalonné par trois espaces leviers :

- Le secteur de la porte Saubotte qui comprend la place du Foirail, situé entre une future zone d'extension urbaine à l'ouest, l'hôtel-restaurant de Guyenne et le centre routier départemental dont le bâtiment est susceptible d'être relocalisé.
- Le secteur de la place de la République cœur de la Bastide, place du marché (avec autrefois une halle en bois détruite au 19^e siècle) et actuellement principale aire de stationnement
- Le secteur de la porte St Romain, qui comprend la cave coopérative, la place (parking) du 27 Mai et un garage automobile en activité mais susceptible d'être relocalisé.

Les équipes concourantes s'attacheront à répondre aux questions suivantes :

- Quelles vocations programmatiques peut-on imaginer sur chacun des trois secteurs, en s'inscrivant dans un scénario global de transition écologique ?
- Quel caractère passant peut-être établi entre les trois secteurs qui jalonnent le transect ?
- Comment favoriser des mobilités douces et réduire la présence de la voiture dans l'espace public, en restant dans des économies d'échelle adaptées à un territoire rural ?

- Quels dispositifs spatiaux permettraient de préserver et de renforcer la qualité de vie quotidienne des habitants et des visiteurs (accessibilité aux commerces et aux équipements, espaces de sociabilité et d'échange existants ou à imaginer, etc.) ?

Rappel

S'agissant d'un concours d'idées, il n'y a pas de programme architectural et urbain arrêté destiné à être « plaqué » sur le site. En effet, la notion de projet local et de soutenabilité territoriale, suppose l'élaboration d'un programme et la matérialisation de dispositifs spatiaux (architecturaux, urbains et paysagers), dialoguant avec le site et découlant de la compréhension des multiples enjeux qui le caractérisent.

↳ PRESENTATION DES TRAVAUX DU CONCOURS

Le rendu consistera en deux posters de format A0 (1189 mm x 841 mm) Paysage (côté le plus long dans le sens horizontal).

Planche 1 – Prospective

- Planche restituant librement et de manière synthétique, la compréhension du contexte, de ses principaux enjeux ainsi que les axes de réflexion engagés.

Planche 2 – Conception

- Plan de conception d'ensemble ou plan de masse
- Vues en plan, en élévation et en coupe sur les trois secteurs
- Vues tridimensionnelles (perspectives, photomontages, axonométries, ou autre)
- Illustrations des ambiances pressenties.

Echelles

- Pour le plan de conception d'ensemble ou plan de masse, l'échelle recommandée est le 1/1000, le 1/2000^e voire le 1/2500^e (le choix de cette l'échelle est cependant laissé à l'appréciation des concourants afin d'assurer une bonne lisibilité de leur rendu)
- Pour les vues en plan à l'échelle de l'espace public ou urbain, l'échelle préconisée est le 1/500^e
- Pour les vues en élévation et en coupe sur les trois secteurs, les échelles pourront varier du 1/500^e au 1/200^e selon le degré de détail souhaité
- Pour toute proposition de type architectural, l'échelle préconisée est le 1/200^e.

↳ MODALITÉ PRATIQUES

Participants

- Le concours est ouvert aux étudiants en architecture et en paysage de 3^e année du cycle licence et de 1^e année de master (ou 4^e année de la formation), inscrits dans les écoles participantes au RéA 2019.

- Chaque école participante présente un seul projet au concours international, réalisé par un binôme d'étudiants.

A noter que le non-respect de l'une ou l'autre de ces deux clauses est éliminatoire.

Anonymat

- Chaque panneau sera signalé par un code d'anonymat, composé de 5 caractères (3 lettres et deux chiffres). Ce code sera contenu dans un cadre de 2 cm x 5 cm positionné en bas et à droite de chaque planche
- Ce code sera reporté sur l'enveloppe cachetée qui accompagnera les panneaux lors de leur remise. L'enveloppe qui contiendra le nom des étudiants et de leur école d'origine sera fermée.
- Les fichiers correspondant aux panneaux de concours seront rendus au format PDF et auront comme nom, le code d'anonymat suivi du numéro du panneau (exemple : XXX11-01, XXX11-02).

Calendrier

- Lancement du concours : 07 décembre 2018
- Date limite de réception des questions concernant le concours : 18 janvier 2019
- Réponse aux questions : 28 janvier 2019
- Remise des documents (version papier et numérique accompagnés de l'enveloppe) : 14 avril 2019 avant 13 heures à l'accueil du RéA 23.

Jury et prix

- Le jury sera composé d'enseignants des écoles participantes au RéA à raison d'un enseignant par école. Les écoles ne votent pas pour leur projet.
- Le concours est doté de 3 prix d'un montant global de 1000 euros.
- L'ensemble des travaux rendus dans le cadre du concours international feront l'objet d'une exposition dans les locaux de l'ENSAP Bordeaux et le cas échéant, à Sauveterre de Guyenne. Ils pourront également faire l'objet de publications par l'ENSAP, sans limitations de droits de reproduction.